Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 6 octobre 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (89r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 6 octobre 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49132

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction6 octobre 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireTanneur, Célestin Constant
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin informe le maire de Guise qu'il a soumis aux commissions des caisses de retraite de son usine la pièce qu'il lui avait soumise, et que les commissions ont décidé qu'elles n'avaient pas à intervenir dans la mesure où Gernelle était un enfant de Guise dont le cas relevait de l'administration publique et que les secours qui lui étaient prodigués devaient se poursuivre sous la même forme.
NotesDestinataire : Célestin Constant Tanneur est maire de Guise de 1875 à 1878.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Œuvres de bienfaisance
Personnes citéesGernelle [monsieur]
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49132?context=pdf

Guise le 6 fév 16

Monsieur le Maire,

J'ai soumis aux Commissions des caisses de prévoyance et de retraite de mon usine la pièce que j'ai l'honneur de vous retourner ci-jointe.

Ces commissions ont décidé à l'unanimité que les caisses ne pouvaient intervenir dans un fait qui leur paraissait essentiellement incomber à l'administration, le nommé Gernelle étant un enfant de Guise.

En conséquence, les commissions sont d'avis que les secours depuis longtemps distribués à la famille Gernelle doivent être continués sous la même forme.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération.

Godin